

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1093/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 71-1093/SG/CD du 7 août 1971).

n° 71-1093/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
7 août 1971

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1971

Date du numéro
25 août 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 206/7° L du 27 juillet 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Député 38 autorisant le Président du Conseil de Gouvernement à acquérir, au nom et pour le compte du Territoire Français des Afars et des Issas, deux immeubles, sis à Djibouti